Description	S. O.	✓	Notes
1. Organiser une réunion de démarrage du projet avec l'équipe de conception dont l'ordre du jour pourrait comprendre les points suivants (réunion à laquelle assistent à tout le moins les trois ingénieurs du bâtiment de base afin que l'architecte puisse faire part de ses attentes en matière de coordination entre les consultants et entre chaque consultant et l'architecte à toutes les parties ensemble).			
2. Présentation des membres de l'équipe			
.1 Expliquer le sens que donnent les architectes au mot « conception ». Pour favoriser l'élaboration de solutions de conception efficaces, tous les consultants doivent participer activement et apporter une contribution significative à toutes les étapes de la réalisation du projet.			
3. Présenter l'ébauche de plan du projet pour commentaires, y compris :			
.1 la portée du projet de conception, la qualité, le calendrier et les plans de gestion des coûts;			
.2 le plan de gestion des communications;			
.3 le plan de gestion des risques;			
.4 le plan de gestion des modifications à la conception.			
4. Projet de conception exhaustif et survols du projet de construction :			
.1 insister sur l'importance de respecter les délais, surtout pendant la phase d'élaboration des documents du projet définitif;			
.2 exposer les conséquences de retards réguliers sur l'échéancier *(des retards importants pourraient entraîner des pénalités).*			
5. Examiner le programme, le budget, les préférences du client par rapport aux systèmes (certains clients, comme des commissions scolaires, ont parfois des préférences pour certains systèmes mécaniques particuliers).			
6. Discuter des principes généraux de conception.			

Description	S. O.	✓	Notes
7. Discuter, s'entendre sur la pertinence de recommander au client d'envisager d'autres systèmes mécaniques.			
8. Faire le point sur d'autres renseignements requis par rapport à l'emplacement :			
.1 reconnaissance géotechnique;			
.2 levé topographique;			
.3 services municipaux, services publics existants;			
.4 structures existantes.			
9. Demander aux consultants d'étudier toute l'information reçue de l'architecte.			
10. Examiner l'emplacement et procéder à une vérification approfondie des installations existantes dans le cas de projets de rénovation. *(Le fait de se fier aux documents originaux sans vérifier sur le terrain présente un risque élevé qui n'est pas acceptable pour le projet.)* Les rapports d'évaluation de l'emplacement peuvent comprendre :			
.1 un plan d'investissement pour les installations;			
.2 une évaluation de l'état du bâtiment;			
.3 des rapports sur l'équilibrage de l'air;			
.4 des rapports d'essais sur les alarmes incendie;			
.5 une analyse du code du bâtiment;			
.6 des audits sur l'accessibilité;			
.7 des études sur la circulation des véhicules et des piétons;			
.8 des études sur les ascenseurs;			
.9 une évaluation patrimoniale.			
11. Identifier les risques du projet, analyser les risques et élaborer un plan de réponse aux risques.			
12. Fixer les dates des prochaines réunions de conception qui devront se tenir sur une base régulière (toutes les semaines, aux deux semaines, une fois par mois), leur nombre et leur fréquence seront dictés par l'envergure et la complexité du projet.			